

UN
JURY BLANC

**1^{me} Caillaux
jugée par
es femmes**

L'ŒUVRE

11^e ANNÉE : 14 Mai 1914

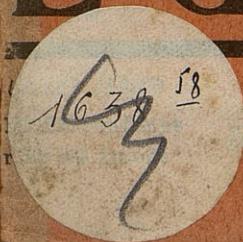
N° 20

DIRECTEUR :

20, Faub. St-Honoré (8^e)

Téléphone : 589-55

GUSTAVE TÉRY



Au Printemps

SOLDE

des TAPIS

ayant servi au Concours Hippique



Toute maison d'alimentation soucieuse
de satisfaire sa clientèle tient les conserves
AMIEUX Frères. Exiger cette marque.



Un Précédent ?

Au cours de la campagne électorale de Marmers, il ne nous fut possible qu'une seule fois d'engager avec Joseph Caillaux une conversation sérieuse. Ce fut dans la commune du Tronchet. Caillaux, sa montre à la main, s'était arrogé le droit de me retirer la parole au bout de cinq minutes; je me bornai donc à expliquer aux paysans qu'à la veille du procès en cour d'assises, leur député eût beaucoup mieux fait de ne pas se représenter aux élections, ne fût-ce que par pudeur...

— Allons donc! glapit leur Jo, de sa voix de fausset; vous oubliez qu'il y a des précédents!

— Quels précédents? Pensez-vous au député Wilson, le gendre de Grévy, qui, convaincu d'avoir vendu la légion d'honneur, eut le front de reposer sa candidature dans son bourg pourri?

— Non, monsieur! s'écria Caillaux, cramoisi; je ne fais allusion qu'à l'affaire Paulmier, et mon ami Labbé va se charger d'expliquer à ces braves gens...

Ici, pompeux éloge de M. Labbé, capitaine de cavalerie, qui, dans l'état-major de Caillaux était plus spécialement préposé, je ne sais pourquoi, aux éclaircissements d'ordre conjugal. Le capitaine Labbé se lève, et, tenant bien sa réplique, il raconte à sa façon l'affaire Paulmier :

— Ce n'est pas la première fois, dit-il en substance, que la femme d'un homme politique tire des coups de revolver sur un journaliste. En 1898, un rédacteur de la *Lanterne* s'étant permis d'écrire divers articles, où il mettait personnellement en cause Mme Paulmier, comme Gaston Calmette a mis en cause Mme Caillaux, Mme Paulmier courut au journal, et, sans même attendre que l'auteur des articles voulût bien se nommer, elle logea quelques balles dans le ventre du secrétaire de rédaction.

» Ça n'empêcha pas son mari, député de Falaise, de se représenter aux élections et d'être nommé à une énorme majorité. Mme Paulmier avait d'ailleurs toute l'opinion pour elle, comme Mme Caillaux, et elle fut triomphalement acquittée, comme le sera Mme Caillaux... »

J'avoue que le procès Paulmier m'était sorti de la mémoire. Quand on le plaida, j'achevais tout juste mes études, et j'ai eu besoin de me reporter aux journaux du temps pour me convaincre qu'en dépit d'apparentes analogies les deux affaires... n'ont absolument aucun rapport.

Je me préparais à vous le démontrer, quand on m'apporta l'article qu'on va lire.

Il m'a paru qu'il valait mieux laisser à une femme le soin de dire ces choses, d'autant plus qu'elle les dit fort bien.

Celle qui a signé cette page n'est pourtant pas une journaliste, ni une femme de lettres, et c'est la première fois, si je ne me trompe, qu'elle parle en public.

Ses réflexions n'en ont que plus d'intérêt.

GUSTAVE TÉRY

Mme Caillaux et les femmes

Est-il besoin de m'excuser si, après deux mois de discussions, de réflexions, d'indignation souide devant tant de mensonges, et tant de silences complices, j'éprouve un impérieux besoin d'élever la voix ?

Cette voix n'a d'autre mérite que son indépendance, d'autre force que celle d'un écho ; oui, j'ai conscience d'être ici le porte-parole de milliers de femmes, trop timides pour dire tout haut ce qu'elles pensent, mais qui n'en pensent que davantage.

Comment l'affaire Caillaux ne passionnerait-elle pas les femmes, surtout à l'heure où le féminisme prend chez nous un si large et si puissant essor ?

Car nul n'ignore les étranges objections que l'on a tirées de cet assassinat : « Vous voyez de quoi les femmes sont capables, quand elles se mêlent de politique ! Dès que l'ange du foyer argumente, c'est à coups de brownning. »

Laissons ricaner. Nous ne sommes solitaires ni des suffragettes anglaises qui sabotent les serres d'orchidées ou lacèrent les tableaux, ni de la Brinvilliers l'empoisonneuse, ni de Mme Caillaux... Ces femmes ne nous intéressent qu'au point de vue psychologique ou social, et nous ne revendiquons

que le droit d'apprécier librement leurs mobiles et leurs actes, comme il doit être également permis à tous les êtres humains, sans distinction de sexe.

N'est-ce pas ici, d'abord et surtout, qu'il importe de ne pas distinguer les sexes ? Car enfin je trouve presque outrageante pour le nôtre cette forme de discréction qui fait dire aux hommes : « Histoire de femmes... Chut ! » Vous retrouverez dans cette fausse galanterie tous les préjugés de l'Orient et tout son mépris de la femme. On nous respecte, parce qu'on nous supprime. Il est convenu que les hommes ne parleront pas de nous, parce que nous n'avons pas nous-mêmes droit à la parole. Regardez-le plus attentivement, ce fameux « mur de la vie privée » : ce n'est encore que le mur du harem.

Nous ne voulons plus de ces ménagements hypocrites, de ces priviléges injurieux. Est-ce à dire que nous reconnaissions au premier goujat qui survient toute licence de pénétrer notre intimité et d'en divertir la foule ? Non, bien sûr ; notre vie privée est respectable, comme toute vie privée, non parce que nous sommes des femmes, mais simplement parce que nous avons la prétention de nous croire des êtres humains. Rien de moins, mais rien de plus.

Pour prévenir beaucoup de méprises et de sophismes, il serait grand temps de poser en principe — et c'est du meilleur féminisme — qu'en pareille matière on ne voit aucune différence à faire entre l'homme et la femme. Qu'il s'agisse de la femme ou de l'homme, il y a un ordre de sentiments, de gestes, de

faits intimes qui ne regardent personne.
Voilà tout.
Ça suffit.

Cela posé, il est aisément établi que l'affaire Caillaux et l'affaire Paulmier n'ont rien de commun ; et il n'est pas inutile de le marquer nettement dès aujourd'hui, car ne devons-nous pas prévoir que ce sera l'un des principaux arguments, et peut-être le meilleur de la défense, quand Mme Caillaux passera aux assises ? Si cet argument est bien présenté, et il le sera, aucun n'est plus capable d'abuser un jury non prévenu.

Il y a même quelque chose qui fera plus d'effet sur lui que la plaidoirie : ce sera le réquisitoire, si le représentant du ministère public, comme on a déjà trop de raisons d'en être certain, ne doit travailler, plus ou moins franchement, plus ou moins habilement, qu'à préparer un verdict d'absolution...

Voyez-vous le procureur général se lever et prononcer ces simples paroles : « Dans une affaire toute pareille, l'avocat général Lombard donna tort au journaliste et abandonna l'accusation : je ne puis que suivre son exemple ». Sera-t-il temps alors de dire que ce n'est pas la même chose, et qui le dira, l'avocat de la partie civile n'ayant pas le droit de répondre ?

Hâtons-nous donc de préciser ce point essentiel : oui, dans le cas Paulmier, l'article du journaliste socialiste fut un véritable attentat à la vie privée, et la grossièreté de l'attaque excusait si bien toutes les représailles, que toute la presse dut en convenir. Nous avons sous les yeux cet article, mais nous laisserons

naturellement à M^e Chenu le soin d'en lire quelques phrases au jury; cette seule lecture suffira pour remettre les choses au point.

Non seulement il n'y a rien d'analogique dans l'article de Calmette, mais, pour se découvrir une apparence d'excuse, Mme Caillaux en est réduite à dire qu'elle n'a pas tué le directeur du *Figaro* parce qu'il a publié un fragment de lettre (qui ne lui était pas destinée et où il n'était question que de la réforme fiscale), mais bien parce qu'elle appréhendait la publication de lettres intimes (à elle adressées et dont personne n'avait encore soufflé mot). Ce fut, comme dit M. Grosclaude, un «assassinat préventif»; et ce qu'il eut peut-être de plus remarquable, c'est qu'après avoir tué Calmette pour l'empêcher de publier des lettres, dont elle fut la première à parler, Mme Caillaux ne trouve rien de mieux que d'en exiger maintenant la publication pour bien montrer qu'elle n'en avait rien à craindre. Comprenez qui pourra!

Le seul rapprochement qu'il soit possible de faire est dans la façon dont furent traitées les héroïnes des deux drames : tandis que Mme Caillaux fut conduite à Saint-Lazare, où on lui témoigna tant d'égards et de sollicitude, Mme Paulmier fut écrouée au dépôt, suivant la formule; elle fut fouillée, refouillée, et subit toutes les formalités de l'anthropométrie et de la mensuration.

Il est vrai que son mari n'était pas ministre des finances et grand chef des radicaux.

ISABELLE DE COMMINGES.



Le Jury blanc



Une autre femme nous a dit :

— Pourquoi les femmes ne font-elles pas partie du jury? Elles l'ont souvent demandé, et aucune de leurs revendications n'est plus légitime. Ne croyez-vous pas, par exemple, qu'un jury composé moitié de femmes et moitié d'hommes aurait chance de juger plus équitablement Mme Caillaux?

— C'est en effet l'une des affaires criminelles où les femmes doivent avoir quelque chose à dire.

— Alors, pourquoi ne pas refaire à l'occasion de ce procès, ce que l'on a déjà fait si bien pour les élections? Recueillez les noms de vos lectrices qui désirent figurer sur les listes du jury, le jour prochain où les femmes en feront légalement partie. A la veille du procès Caillaux, vous tirez au sort douze d'entre elles, et vous formerez ainsi un jury féminin auquel il sera facile de soumettre, grâce au compte rendu sténographique, toutes les pièces du dossier et tous les éléments d'information régulière. Ce «jury blanc» se prononcerait le même jour et dans les mêmes conditions que l'autre. N'y a-t-il pas là une expérience instructive et d'un vif intérêt social?

— Assurément; mais c'est à nos lectrices de nous faire savoir si ce projet leur agrée. Si oui, l'Œuvre est toute disposée à leur prêter son concours.

G. T.

Caillaux et les juges

M. Boucard a clos son instruction.

Ce n'est pas trop tôt. M. Caillaux abusait vraiment un peu trop des droits que la Révolution a conférés à nos princes du sang.

Chaque semaine on le voyait arriver au Palais, autoritaire et arrogant. Il tirait de sa poche une liste de témoins, et ordonnait leur prochaine audition. Faut-il que le juge Boucard en ait été excédé, pour qu'il ait osé, à la fin, refuser, et dire — à ce que nous ont rapporté les journaux — mon siège est fait!

Mais enfin, il l'a dit. Il a repoussé la dernière liste que lui tendait Caillaux. Celui-ci a dû être bien étonné. Jamais, au cours d'une carrière malheureusement beaucoup trop longue, il n'avait rencontré un magistrat capable de lui refuser quoi que ce fût. On l'a bien vu. Pour avoir eu, tardivement, un mouvement de révolte, le procureur Fabre a été exilé dans sa ville natale, et mesure le peu de distance qui sépare la faveur de la disgrâce, et la tombe du berceau.

On en a menacé d'autres, au Palais. Fidèles à défendre Caillaux, le pauvre Bienvenu-Martin, tout blanc, qui a des yeux usés, une barbe chenue, et le chef branlant ; le vaillant Doumergue, qui a la bonne figure, le sourire facile, et la ruse brutale d'un portefaix de Marseille, s'unissaient pour mieux intimider. Ils agitaient leurs foudres dans le prétoire, suspectaient le procureur Lescouvé et

dressaient des listes de proscription. Leurs agents rôdaient autour des cabinets des juges, cherchant qui mordre.

Les magistrats, rendons-leur cette fois justice, ont relevé le front. Pour un Albanel, qui quémande la présidence de la Cour d'assises où paraîtra Mme Caillaux, pour un Bertulus qui batifole avec des grâces fripées, pour quelques autres qui voudraient plaire à tout prix, décrocher une hermine supplémentaire pour leur simarre et un galon de plus pour leur toque, il y a eu d'autres magistrats, beaucoup d'autres magistrats, qui ont eu un sursaut d'honneur. On les a vus se rassembler, serrer les coudes, et menacer à leur tour les maîtres méprisés qui les ont fait trembler si longtemps.

Et, enfin, l'instruction est terminée. M. Caillaux a brûlé son dernier pétard. On se demandait pourquoi, brusquement, il faisait rassembler chez le juge tous les rédacteurs du *Figaro*, et leur imposait d'énumérer les papiers contenus dans le portefeuille de Calmette. M. Prestat, convoqué à son tour, déclare : « On m'avait remis les deux documents extraits du portefeuille : la lettre Ton Jo, et les documents Fabre. Au bout de quelques jours, j'ai brûlé ces deux papiers écrits de la main de Calmette. »

Aussitôt voilà les journaux radicaux qui poussent des cris de joie. Ils disent : « On a brûlé des documents ! Vous voyez bien que Calmette possédait les lettres intimes de Mme Caillaux ! »

Le *Radical* risque des effets de style. Il parle du feu purificateur. La *Lanterne* vient à la rescousse. Pauvre vieille tricoteuse, disposée par une rude expérience à croire que tous les directeurs de journaux sont de vilains personnages !

Enfin, toute la bande donne. On a brûlé la

copie du document Fabre. Donc, les lettres intimes étaient dans le portefeuille. Voilà leur logique. Pardonons-leur. Il faut tout pardonner aux drôles sans orthographe qui, pour manger, écrivent au jour le jour ce qu'on leur souffle.

Et il ne faut se hasarder à mettre le nez dans leurs productions que pour un seul dessein : c'est de suivre le plan de leur maître. C'est de reconnaître, à leurs aboiements gagés, la consigne.

La consigne est claire.

Il s'agit de soutenir, contre tous et en dépit de tout, que Calmette allait publier les fameuses lettres.

Un instant, Caillaux semblait avoir renoncé à ce projet. Il l'a repris. Mme Estradère avait disparu, qui était, si l'on peut dire, le pivot de la défense. Elle était à l'étranger, disait-elle. Au fait, où était Mme Estradère ?

Mme Estradère était à Paris. Mme Estradère n'a jamais quitté Paris. Elle a été chassée des maisons où elle osait se présenter. Alors, elle a jugé opportun de disparaître. Mais elle est restée à Paris, qui est encore le meilleur endroit pour se cacher. Elle ne revient pas dans son appartement de la rue de Chaillot. Elle est dans un autre.

Mais, soucieuse de ses propres intérêts, elle ne songeait guère à ceux de son amie Mme Caillaux. De nombreuses personnes l'ont rencontrée. M. Caillaux n'a pu mettre la main sur elle. M. Boucard non plus.

Elle se promène de ci et de là. Et même on dit qu'elle menace, à son tour. Elle dit : J'ai des papiers. J'ai gardé des lettres. Qu'on prenne garde !

La même chose que Caillaux.

En attendant, Mme Estradère, juive, qui a raconté chez la princesse de Monaco, juive, des

choses que M. Isidore de Lara, juif, a entendues, Mme Estradère, que M. Pierre Mortier, juif, déclare respecter profondément, Mme Estradère, enfin, ne reparaît pas, et n'a pas osé risquer les confrontations.

Alors, Caillaux, privé du témoignage de sa principale associée, a voulu jouer sur le portefeuille de Calmette, et tenter d'établir que les lettres intimes s'y trouvaient.

C'est ainsi que la *Lanterne* et le *Radical* ont marché. Mais leur souffle est court. Dès qu'ils ont eu construit leur syllogisme pitoyable, les écrivains radicaux se sont arrêtés. Et ils ne savent que dire.

Ils pourraient cependant nous exposer les raisons pour lesquelles M. Caillaux n'a point parlé à sa femme, à sa confidente, à son associée, des paroles de M. Poincaré. Car, enfin, M. Dubarry a du crédit. Il est naturel que M. Caillaux aie confiance dans un ancien contrôleur de Déjazet devenu secrétaire général des colonies. M. Le Couret a également du crédit. La preuve, c'est qu'il a vingt ans. M. Vidal a du crédit. La preuve, c'est qu'il est secrétaire d'un médecin-occuliste. Mais, cependant, M. Poincaré, président de la République, peut être écouté avant M. Dubarry, avant M. Le Couret, et avant M. Vidal.

Or, MM. Dubarry, Le Couret et Vidal ont assis la conviction du couple Caillaux. Mais M. Poincaré n'a pas le moins du monde persuadé le ministre des Finances. M. Poincaré n'a pas du tout une éloquence comparable à celle de MM. Dubarry, Le Couret et Vidal. C'est curieux.

M. Poincaré dit : « Je ne crois pas que M. Calmette publie des lettres intimes. » M. Dubarry dit : « Calmette va publier des lettres intimes. »

Entre les deux, Caillaux ne balance pas. Il choisit la perspicacité, et la capacité d'information de Dubarry. Poincaré, ça ne compte pas.

Et quand il voit sa femme, il lui dit : « Décidément, il n'y a qu'à casser la g... à Calmette. »

Voyons! Pour qui nous prend-on?

L'instruction est close. Mais la Cour d'assises va s'ouvrir. Caillaux va comparaître. Il faudra qu'il parle. Il a voulu le témoignage du Président de la République? Bien, alors, qu'il s'explique sur ce témoignage même! Qu'il ose dire : « Je n'ai pas répété à ma femme ce que m'avait dit le chef de l'Etat. »

Et qu'il ajoute :

— Je lui ai répété seulement ce que m'avait dit M. Dubarry.

Toute la question est là.

Après qu'elle aura été examinée, on pourra parler, peut-être, du document Fabre, et des documents d'Agadir, que Calmette possédait, qu'il avait dans son portefeuille et qui suffisent à établir l'infamie et la trahison.

(A suivre).

FRANÇOIS LEBON.

La librairie Eugène Figuière va mettre en vente la troisième édition du **VILLAGE**, la curieuse étude de mœurs rurales, de **JEAN PIOT**.

Nous tenons ce beau livre à la disposition de nos lecteurs contre mandat de **3 fr. 50** à **L'ŒUVRE**.

APRÈS LE SCRUTIN

Vers la Dissolution



Quel fut le résultat des élections?

Nous l'avons demandé aux journaux qui sont d'habitude les mieux informés et même au ministère de l'Intérieur qui l'est moins bien.

Et à force de patience, nous sommes parvenus à dresser l'édifiant tableau que voici :

GROUPES	Intérieur	Temps	Matin	Journal	Figaro
Socialistes unifiés....	102	102	102	103	103
Socialistes non unifiés				4	
Républic.-socialistes..	30	30	22	33	
Radicaux unifiés.....	188	136	192	174	179
Radicaux-socialistes..	48			80	
Gauche radicale.....	48		31		
Républic. de gauche..	60	102		73	
Fédérat. des gauches.	31		112		178
Parti répub. démocrat.		100			
Fédérat. républicaine.	59	54	61	69	69
Progressistes.....					
Action libérale	81	34	38	34	73
Droite		26	27	34	
Indépendants		16	12		

Voilà. Comprenez si vous pouvez.

Il existe bien un point sur lequel tout le monde est d'accord : les socialistes ont gagné trente-cinq sièges.

Cinq de ces sièges étaient nouvellement créés.

Au détriment de qui ont-ils gagné les trente autres ? C'est ici que les calculs deviennent contradictoires.

Les groupes de droite reviennent sensiblement en nombre. Quelques journaux leur attribuent des victoires sur les progressistes. On aurait tort, à notre gré, d'en faire état. Le mot de « conservateur » accolé à de certains noms tend à devenir une injure bien plus qu'une indication politique.

Quant aux progressistes, leur défaite est certaine : ils étaient soixante-dix-huit dans l'ancienne Chambre et ne sont plus que soixante-neuf dans celle-ci, disent le *Journal* et le *Figaro*. Le *Temps* dit : cinquante-quatre.

La contradiction des chiffres est ici surtout apparente. La défaite n'explique pas tout. Il faut attribuer la diminution du nombre des progressistes à une autre cause : un certain nombre d'entre eux ont délaissé M. Jules Roche et M. Charles Benoist pour suivre M. Thierry ; ils sont aujourd'hui inscrits dans des groupements plus avancés.

Cette part faite, il reste que les progressistes perdent une dizaine de sièges, et c'est un premier contingent qui va aux socialistes unifiés.

L'ancien bloc républicain, qui allait de l'Alliance démocratique de M. Adolphe Carnot aux républicains socialistes de M. Augagneur, fait pour le reste les frais de la victoire socialiste unifiée.

Seulement l'ancien bloc républicain est aujourd'hui coupé en deux : il y a le côté où l'on défend la politique de M. Caillaux et celui où on la combat. D'un côté, la rue de Valois, que M. Augagneur encourage, et, de l'autre, la fédération des gauches à qui l'Alliance démocratique s'allie.

Entre ces deux éléments où se fait la scission ?

Le *Figaro* évalue qu'il y a 179 valoisiens contre 178 fédéralistes.

Le ministère de l'Intérieur estime, lui, qu'il peut compter sur 266 députés contre 91 seulement.

Notez qu'il s'agit bien des mêmes gens : les totaux sont identiques ; ce sont les mêmes 357 élus, dont on diagnostique ou pronostique si différemment la politique. Qui est-ce qui se trompe ? Qui est-ce que l'on trompe ?



Ecoutez là-dessus Clemenceau :

Les statistiques nous disent que les radicaux et les socialistes unifiés, après compensation de pertes, gagnent le plus grand nombre de voix. Mais tout cela a grand besoin d'être débrouillé.

La dénomination de socialiste unifié a un sens très clair, auquel personne ne peut se méprendre, tandis que le terme de radical répond à des états d'esprit si différents que la seule épreuve des votes caractéristiques permettra d'établir une classification des réalités. Encore cela pourrait bien n'être qu'une pierre de touche insuffisante pour dégager de la confusion générale quelques lueurs d'avenir.

Je crois, pour ma part, qu'il est impossible, en ce moment, de préciser la véritable situation parlementaire des radicaux. J'ai lieu de supposer que beaucoup ont fait des concessions, les uns aux socialistes, les autres aux modérés, ce qui fait que les statistiques n'ont peut-être point le sens précis qu'une vue sommaire permettrait de leur attribuer. Ils s'attribuent une victoire de chiffres que je ne veux pas contester. Il se peut qu'elle soit véritable, et je ne demande qu'à m'en féliciter. Il se peut, aussi, que les premiers mouvements de la Chambre leur réservent des déceptions. Nous verrons bien.

Et Clemenceau intitule son article : « Devant le sphinx ». Il avait déjà baptisé Sarrien « le sphinx à tête de veau ». En vain, la tête de Dou-

mergue a remplacé celle de Sarrien, le sphinx n'a point acquis de lucidité dans toutes ces transformations : l'énigme reste entière.

Une seule chose est certaine : il y avait cent soixante-neuf radicaux unifiés dans l'ancienne Chambre : sur ceux-là quarante-six ne reprennent pas leur place au Parlement. On nous affirme que parmi les nouveaux élus, il y en aura un nombre bien plus considérable qui viendra s'inscrire rue de Valois. Nous répondrons avec Clemenceau : « Nous verrons bien. »

Il n'en reste pas moins que les statistiques les plus favorables au gouvernement avouent onze sièges perdus pour le radicalisme. On s'empresse il est vrai d'ajouter que, sur ces onze sièges perdus, il y en a dix qui le sont pour les radicaux non unifiés ; mais nous avons vu par ailleurs la facilité avec laquelle M. Malvy se plaît à confondre les radicaux unifiés avec les radicaux victorieux.

— Il y a une politique que je refuse de prendre à mon compte, dit-il ingénument : c'est celle des vaincus.

Quant à nous, nous nous contenterons de faire cette simple constatation :

Parmi les quarante-six valloisiens de l'ancienne Chambre qui ne reviendront pas, il y en a quinze, dont le siège est acquis au socialisme unifié.

Parmi les dix socialistes unifiés battus, il n'y en a que quatre qui furent battus par des radicaux.

Un autre parti a connu une défaite aussi douloureuse : c'est le parti de M. Augagneur.

Celui-ci perd neuf sièges, d'après le compte exact du *Journal* ; il en perd trois, de l'aveu même de M. Malvy, et l'on sait que les aveux de M. Malvy valent d'être multipliés.

Il n'est donc pas excessif d'évaluer à quinze ou vingt les sièges perdus par ce parti bizarre qui fut, dans l'ancienne Chambre, le bloc-Caillaux.

C'est sur ceux-là, en même temps que sur les progressistes, que les socialistes unifiés ont gagné leurs sièges. Peut-être y aura-t-il, même parmi les radicaux, des gens pour s'apercevoir que ce sont les affaires du socialisme, et non celles du radicalisme, qu'ont fait les radicaux au pouvoir. Ils finiront par entendre Clemenceau, qui le crie.

Reste l'ancien parti républicain, depuis les républicains de gauche jusqu'aux radicaux non unifiés. Ceux-là, à notre avis, demeurent sensiblement les mêmes : sont-ils devenus un peu plus radicaux ou bien un peu plus républicains ? Chaque parti discutera là-dessus et je déifie, au total, qui que ce soit de s'y reconnaître.

Dans ces conditions, quelle va être la division des partis et que sera la Chambre de demain ?

C'est à notre avis entre les statistiques du *Figaro* et celles de M. Malvy que la vérité se trouve. La Chambre de demain se décomposera — si j'ose dire — de la manière suivante ou à peu près :

Socialistes unifiés.....	100
Caillauteuses et Augagneurisantes.....	200
Républicains de gauche (Fédér. et Alliance)	160
Droite et progressistes.....	140

Deux blocs, en somme, sensiblement égaux, avec assez d'incertains et de traîtres sur chaque frontière, pour permettre à l'un et à l'autre d'escompter des majorités.

Et ce serait, au total, assez simple, s'il n'était pas, par ailleurs, également impossible de faire entrer dans une majorité de gouvernement l'extrême gauche et l'extrême droite.

M. Doumergue essaiera peut-être de gouverner (j'emploie ce mot dans son sens le moins exact) avec les socialistes, mais il n'y parviendra pas longtemps. Les unifiés sont aujour-

d'hui trop puissants pour demeurer longtemps à la remorque et leurs électeurs ne comprendraient pas qu'ils consentissent à n'être que des succédanés de M. Doumergue.

Alors ?

Alors, il faudra faire, une fois de plus, de la concentration, c'est-à-dire de l'ambiguité.

Dès le lendemain du premier tour de scrutin, Monzie, dans un remarquable article de la *Renaissance*, nous le donnait à prévoir :

Ils avaient, jusqu'ici — radicaux et républicains de gauche — des frayeurs différentes en face du cléricalisme ; ils n'auront plus demain qu'un même sentiment. Ils avaient pris jusqu'ici — radicaux et républicains de gauche — des positions différentes en face du socialisme ; mais, partisans et adversaires de la loi militaire, orthodoxes et hérétiques de Pau, les amis de M. Caillaux comme ceux de Briand savent, dès maintenant, que s'ils n'ont pas été enveloppés dans le même opprobre socialiste, ils seront demain enveloppés dans la même défaite.

Quand les blessés des scrutins auront, dans les couloirs du Palais-Bourbon, échangé leurs confidences, cette certitude prévaudra sur les conseils de renoncement ou d'optimisme. Sans doute, on continuera de protester qu'il n'y a pas de péril à gauche, fût-ce à l'extrême gauche. Pas de péril ! Peut-être, mais un risque. Péril à droite, risque à l'extrême gauche, cette double constatation est suffisante pour donner aux républicains de toutes nuances l'envie d'abord, la volonté ensuite, de se rejoindre et de se réunir.

Monzie s'accorde assez facilement de cette combinaison — dont il sera d'ailleurs le nécessaire ministre des finances. Peut-être que, si j'étais parlementaire, je m'en accommoderai aussi : il faut bien vivre, n'est-ce pas ? c'est-à-dire « s'arranger » même des situations les plus paradoxales, mais, moi qui ne suis qu'un candidat battu, je me permets de penser un peu différemment. Monzie d'ailleurs prévoit, avant moi, la grande objection :

Tout le problème est de savoir si, d'accord sur les

tendances, les groupes républicains pourront se mettre d'accord sur les réformes.

Et pas plus que moi, il ne se fait d'illusions là-dessus. Son mot même doit rester : on fera de la « politique de tendances », non de la « politique de réformes ». C'est précisément cette politique-là que l'on nous fait déjà depuis bien des années, avec des succès dont personne n'est d'ailleurs autrement fier.

Et l'on pourrait bien, n'est-ce pas, continuer pendant quatre ans encore ?

Car c'est là que se découvre le résultat véritablement paradoxal des dernières élections : en dehors des gains socialistes, il n'y a rien de changé.

Réfléchissez à ceci : il n'y a qu'une opinion, qui soit véritablement commune à tous les Français, c'est le mépris dans lequel ils tiennent leur Parlement ; et cependant, tous les quatre ans, ils nomment un Parlement identique. Je sais bien que, chaque fois, un tiers des élus reste sur le champ de bataille, mais ceux qui les remplacent ressemblent exactement aux disparus.

C'est l'éternelle histoire de la loterie foraine ; après la première partie perdue, le tenancier crie :

— On garde les mêmes et on recommence.

On perd ainsi des parties sans nombre et pourtant personne ne se lasse. La patience du suffrage universel est sans limites.



Cette fois pourtant, je m'imagine que les choses n'iront plus de la même façon.

La France pouvait bien jusqu'à ces derniers temps s'accorder des pires politiques, parce que, si mauvaise que fût sa politique, elle n'entamait point sa prospérité. Lorsque le pays demandait des comptes à ses hommes d'Etat, les hommes d'Etat répondaient :

— Tout va bien. Personne ne se plaint vraiment, et, malgré tout ce que nous pouvons faire, les affaires marchent et les impôts donnent des excédents.

Et le peuple souverain souriait avec complaisance : il se plaisait à voir dans l'incohérence gouvernementale une preuve de plus de sa propre vitalité.

— Voilà vingt ans, monsieur, me disait un Normand, que je me soule trois fois par semaine, et je n'ai jamais été malade.

On peut concevoir en définitive, cette espèce de vanité.

Malheureusement nous n'en sommes plus là. Les affaires, comme on dit, ne vont plus. La prospérité française est entamée, les impôts augmentent dans la proportion de trois cent millions chaque année, et nous sommes en face d'un déficit que les optimistes évaluent à huit cent millions.

Je sais bien qu'il nous reste la ressource de l'emprunt. Mais l'emprunt, facile à réaliser au mois de novembre dernier, lorsque M. Caillaux le repoussa pour les commodités de sa politique, est-il encore possible aujourd'hui?

La plupart des financiers ne le croient pas. Depuis le mois de novembre, notre Jo national a fait sortir de France treize cent millions d'épargne française, à des taux qui dépassaient cinq pour cent. Comment un emprunt à trois pour cent va-t-il être accueilli aujourd'hui? Et même si celui-là est souscrit, qu'adviendra-t-il du prochain?

Personne dans aucun parti ne se fait plus d'illusions sur ce qui fut la prospérité financière de la France et son crédit dans le monde. La suprême ressource française est en train de sombrer par la faute des politiciens.

Au lendemain de la guerre de 70, l'emprunt français était souscrit quatorze fois; on se demande avec angoisse s'il sera souscrit, une

fois seulement, au lendemain du ministère Caillaux.

Pour nous, nous refusons de trop nous préoccuper de ce qu'il adviendra de la nouvelle Chambre. Nous avons le sentiment profond qu'elle n'est là qu'en passant.

Sous une forme ou sous une autre, la dissolution est proche. Il s'agit maintenant d'être prêts pour ce jour-là.

ROBERT DE JOUVENEL.

Les banques allemandes en France

En 1911, les rentiers français furent avertis par les journaux, et aussi par des affiches, que la Compagnie des chemins de fer du nord de São-Paulo émettait 60.000 obligations à 5 %. Il est malaisé, par le temps qui court, de placer son argent à 5 %. Chaque obligation ne coûterait d'ailleurs que 470 francs. Excellente manière de mettre ses économies à l'abri. Aussi, les rentiers français n'hésitèrent point, et souscrivirent avec une grande confiance.

Aussi bien, on leur fournissait une garantie. Cette garantie n'était rien de moins qu'une première hypothèque. Au cas où la Compagnie ferait faillite, ils n'auraient qu'à faire valoir cette hypothèque. Ils étaient donc fort tranquilles. Du reste, pendant trois ans, ils n'eurent pas

besoin de recourir à cette extrémité. La Compagnie leur versait sans difficulté les intérêts de leur argent.

Et puis, soudain, le 7 mars dernier, voilà que la Compagnie des chemins de fer du nord de São-Paulo est mise en faillite.

Les obligataires, aussitôt, se mettent en mesure de faire valoir leur gage, cette fameuse première hypothèque grâce à quoi on les a attirés.

Ils courrent aux deux banques parisiennes qui ont émis les obligations. On leur répond... écoutez ! on leur répond de s'adresser à la banque Behrens et fils, de Hambourg, pour le compte de laquelle l'émission a été faite.

Tiens, tiens ! C'est une banque allemande qui a lancé sur le marché ces titres à 470 francs, qui ne valent plus maintenant que 160 francs environ ? C'est une banque allemande qui a enlevé aux rentiers français, en un tournemain, dix-neuf millions ?

Une autre fois, pensent les rentiers, on y regardera de plus près. Mais, maintenant, adressons-nous à cette banque Behrens.

Ils écrivent.

Et la maison Behrens leur répond avec une brutalité germanique :

« Nous ne pouvons entreprendre de communiquer avec chacun des intéressés... »

Voilà nos obligataires bien nuyés. Ils commencent à réfléchir. La banque allemande ne veut leur fournir aucun renseignement. Bien. Mais, puisque leur créance est garantie par une hypothèque, il doit y avoir quelque part un acte hypothécaire. Ils veulent le voir. Ils

retournent donc dans les deux banques parisiennes, et disent : « Montrez-le nous ».

Dans la première banque, on leur dit :

— L'acte est dans un coffre. Et le propriétaire de ce coffre est en voyage.

Dans la seconde banque, on leur dit :

— Nous avons l'acte. Mais nous le détenons pour le compte de la maison Behrens. Les obligataires n'ont pas le droit de le consulter.

Ainsi, voilà des gens qu'une banque allemande a dépouillés de dix-neuf millions, et qui ne peuvent même obtenir de connaître l'acte où sont stipulés les engagements pris à leur égard. Que va devenir leur garantie ? Au moment où ils se désolent, ils lisent dans le *Brésil*, journal généralement bien informé des affaires brésiliennes, un article sur la faillite des chemins de fer du nord de São-Paulo. Ils y trouvent ceci :

« Les représentants des banquiers intéressés s'occupent de sauvegarder les intérêts engagés, et d'empêcher la vente publique, *laquelle ne garantirait que les intérêts des obligataires.* »

Comment ? Eux, porteurs français, qui n'ont mis leur argent dans l'affaire que parce qu'une première hypothèque leur servait de garantie, ils se trouvent en présence de banquiers allemands qui empêchent la réalisation de l'hypothèque ? Non seulement ils perdent 310 francs par titre, c'est-à-dire plus de 70 % de leur capital. Mais encore l'exécution de leur débiteur et la prise de possession de leur gage se trouvent empêchés par ceux-là même qui devraient justement assurer l'une et l'autre. La banque Behrens, ayant détroussé les obligataires, se charge ensuite de les représenter.

Au reste, ce n'est pas la première fois que cette banque pille l'épargne française.

Elle a émis :

A 470 francs, les obligations des chemins de fer Nord-Ouest du Pérou, qui valent aujourd'hui 130 francs.

A 492 fr. 50, les obligations des chemins de fer d'Haïti, qui valent aujourd'hui 278 francs.

A 490 francs, les obligations du Crédit Foncier Cubain, offertes maintenant à 350 francs.

A 700 francs, les actions du même Crédit Foncier Cubain, dont nul ne vaut aujourd'hui pour 475 francs.

Ainsi, grâce à la banque Behrens, le marché français a subi une perte de quarante millions. Ajoutez-y les dix-neuf millions du Nord-São-Paulo. Vous obtiendrez cinquante-neuf millions qu'un seul banquier de Hambourg, à l'abri derrière la frontière, nous a volés.

On a déjà dénoncé publiquement ses manœuvres. Le 3 février 1912, M. Maurice Damour exposa, devant une Chambre stupéfaite, comment la banque Behrens avait fait admettre à la Bourse les vingt-cinq millions d'actions du Crédit Foncier Cubain, et comment elle se proposait d'y faire admettre encore vingt-cinq millions d'obligations. M. Poincaré, qui était président du Conseil, déclara que ces nouvelles valeurs ne seraient pas admises à la Cote, et en effet elles ne le furent point. Mais déjà la France avait perdu la moitié de son gage. En effet, depuis dix-neuf ans, des négociations se poursuivent entre le gouvernement français et le gouvernement cubain, pour faire payer à nos nationaux victimes de la révolution de 1895 des indemnités légitimes. La seule arme dont nous disposions pour défendre nos nationaux, était précisément le refus d'admission à la Cote.

Or, qui avait accordé l'admission pour les actions ?

Caillaux, Joseph Caillaux, le même Caillaux qu'on retrouve dans toutes les « affaires » de ce temps. Deux de ses protégés ont été casés dans le Crédit Foncier Cubain. Ce sont MM. Gueydan de Dives et Eugène Fosse, ancien préfet de la Seine-Inférieure.

Quelles mesures va-t-on prendre contre les pillards allemands ? Va-t-on souffrir qu'un Behrens, impunément, refuse de rendre des comptes aux porteurs français qu'il a abusés ?

C'est ce que nous verrons. La banque Behrens, a déclaré à la Chambre M. Damour, a une filiale à Paris. Cette filiale se cache sous l'étiquette de « Banque Continentale de Paris ». Donc, sans pourparlers diplomatiques, on peut atteindre Behrens. Et si on trouve chez lui des lettres de Caillaux, tant pis !

PHÉDON.

De *Fantasio* :

On pouvait croire que la courageuse campagne que fit à Mamers, contre M. Caillaux, M. Jean Piot, de l'*Œuvre*, qu'accompagnait M. Gustave Téry, susciterait dans la grande presse parisienne d'après chroniques.

C'est à peine pourtant si l'on en parla, vaguement, pour mémoire, pas plus.

Une consigne fut visiblement donnée à la presse pendant la semaine qui précéda les élections : celle de mettre une sourdine en parlant du grand financier.

Les articles sur Mme Caillaux à Saint-Lazare eux-mêmes s'adoucissaient.

Et ce n'est pas un des côtés les moins pitoyables de la campagne radicale qui — ceci n'est plus un mystère — dépensa des sommes colossales pour empêcher la France de se décaillauxiser.



Une autre affaire Rochette

LA BRAZIL RAILWAY CY.

Caillaux, complice d'une escroquerie.

Nous avons raconté dans le dernier numéro de *l'Œuvre* comment M. Caillaux, après avoir, avec l'aide de M. Chauvy, inspecteur des Finances, refusé 80 millions à la défense nationale, dilapida, avec le concours du même M. Chauvy, quelques centaines de millions d'épargne française dans l'affaire de la *Brazil Railway Company*.

Nous n'avons pas l'habitude d'entretenir nos lecteurs d'affaires financières. Et l'on devine aisément pourquoi.

Mais il ne s'agit pas ici de dénigrer une société financière, au risque d'en faire flétrir les cours, il s'agit d'expliquer comment une société financière, dont les actions sont tombées du cours de 610 fr. à celui de 420, put obtenir la garantie du syndicat des agents de change et l'appui du gouvernement.

Il nous importe peu, au point de vue politique — le seul où nous nous plaçons — que la *Brazil Railway* ait été un placement déplorable, mais il nous importe beaucoup d'établir que les 225 millions d'actions de cette valeur, qui ont été admises à la cote, n'auraient jamais dû y être admises.

Or, je le répète, ces actions, qui ont été jetées dans le public comme entièrement libérées,

n'avaient été l'objet en réalité d aucun versement quelconque : elles ne représentaient rien que des parts de fondateur.

C'est là l'irrégularité sans précédent que nous dénonçons. Ce qui est invraisemblable, ce n'est pas que le syndic des agents de change ait admis à la cote une valeur détestable ; c'est qu'il l'ait admise en sachant qu'elle serait détestable.

Comment une valeur est admise à la Cote.

Lorsqu'une société financière veut faire admettre ses valeurs à la Bourse de Paris, elle doit adresser une demande au syndic des agents de change. Le syndic consulte alors sur l'opportunité de l'admission le ministre des Finances et, lorsqu'il s'agit d'emprunts d'États, le ministre des Affaires étrangères.

Cependant l'usage s'était établi jusqu'à ces dernières années d'adresser la demande d'admission à la Cote non plus au Syndic des Agents de change, mais à un certain financier israélite M. Jacques de Gunzbourg, à la disposition duquel on avait accoutumé de mettre un budget de publicité.

Cet usage était même tellement constant que, pendant dix années, il ne souffrit pas une seule exception.

Toute demande adressée directement au Syndic était, quelle qu'elle fût, invariably repoussée.

Cette façon de faire a même valu à la Bourse française dans le monde une réputation bien établie de vénalité.

A quels usages étaient donc employés les budgets de publicité mis à la disposition de M. Jacques de Gunzbourg ?

Lui-même n'en faisait pas mystère : autant qu'aux besoins de la publicité, ils servaient aux besoins du gouvernement.

N'est-ce pas là d'ailleurs un très vieil usage? En 1892, au moment du Panama, M. Floquet, ancien président du Conseil, ne déclarait-il pas officiellement à la tribune de la Chambre :

« J'aurais poussé la candeur un peu loin si j'avais pu me figurer que, dans la répartition du fonds spécial destiné à la publicité des journaux et régulièrement touchée par eux, les influences politiques ne s'exerceraient pas, et si, m'enfermant dans une indifférence qui eût été une véritable abdication, je n'avais pas, au moyen des informations que j'ai recherchées et des communications qui m'ont été spontanément faites, observé, et suivi d'aussi près que possible cette répartition. »

L'aventure du Panama n'a pas guéri nos hommes d'état du goût de ces pratiques. Ils continuent à considérer, aujourd'hui comme alors, que les fonds employés par les sociétés financières à leur publicité doivent servir du même coup à la publicité de leur politique.

C'est pourquoi lorsqu'une affaire financière, irrégulièrement admise à la cote, a le triste destin de la *Brazil Railway*, nous avons le droit de demander des comptes aux hommes politiques qui l'y ont fait admettre.

Caillaux et la Brazil Railway.

La responsabilité de l'inévitable Caillaux ne peut faire ici l'ombre d'un doute.

C'est lui qui a imposé à cette Société M. Chauvy comme vice-président et qui lui a ainsi donné le moyen d'obtenir l'accueil favorable du Syndicat des agents de change.

C'est lui encore qui, pour qu'on ne puisse douter de sa complicité, a contresigné, le 29 mars 1911, comme ministre des Finances, l'inscription à la cote de 300 mille actions ordinaires de cette Société.

Que d'autres incriminent les banques et les sociétés de crédit qui se prêtèrent à cette opération; ce qui nous importe, quant à nous, c'est d'atteindre le ministre qui l'a rendue possible.

En attribuant à des parts de fondateur la valeur d'actions réellement souscrites, M. Caillaux a endossé la responsabilité de la perte subie par le public : il s'est fait le complice conscient et intéressé d'une escroquerie de 200 millions.

Pourquoi, dès, lors s'étonner de l'ardeur qu'il apporta jadis à sauver Rochette? Rochette, somme toute, n'en escroqua tout au plus que la moitié.

R. J.

Demandez à L'ŒUVRE

POUR ÊTRE SAGES

par URBAIN GOHIER

Un volume de 376 pages. Prix 3 fr. 50

En ce temps de drames passionnels et de tragédies politiques, alors que le revolver joue un si terrible rôle dans la vie publique et dans la vie privée, l'on éprouve une sorte d'apaisement et l'on affermit son équilibre à lire le nouveau volume d'Urbain Gohier.

L'écrivain qu'on nomme ordinairement « fougueux polémiste » et « farouche pamphlétaire » est un moraliste bourgeois de l'espèce la plus sensée, la plus humaine. Tous nos lecteurs ont goûté la langue précise et solide qu'Urbain Gohier met au service de la plus saine morale. *Pour être sages*, il faut lire et méditer ces notes d'un honnête homme en marge de la bacchanale contemporaine.

Toutes les questions qui intéressent notre cœur, notre dignité, la paix de notre âme, nos chances de succès, le bonheur de notre foyer, la protection des faibles, le relèvement des malheureux, l'avenir de notre pays, sont examinées sans pédanterie, par un esprit indépendant et d'une pénétration singulière.

Son ironie tempérée et sa sagesse un peu désabusée paraîtront un baume rafraîchissant sur nos colères, nos douleurs, nos vanités excessives. Et combien de suggestions pratiques elles nous apportent pour résoudre les difficultés de la vie quotidienne!

PRIMEURS

(Sous cette rubrique, nous publierons chaque semaine les meilleures pages des livres nouveaux.)

UN REPORTAGE

Un jour, à Paris, retentit comme un coup de tonnerre l'affaire Padlewski. Un matin de novembre 1890, le général russe Sélicherstof était ramassé, une balle dans la tête, à l'hôtel de Bade. L'enquête démontre que l'assassin était un nihiliste russe, Stanislas Alexandre Padlewski, qui s'était introduit dans la chambre du général, ancien ministre de la police russe, sous le prétexte de solliciter sa souscription à une œuvre de bienfaisance. En réalité, Padlewski était délégué par le comité révolutionnaire pour exécuter le général Sélicherstof, qui avait fait arrêter une anarchiste de Moscou, Sophie Gunsbourg. Padlewski, ayant rempli sa sinistre mission, disparut sans laisser de traces.

Quinze jours passèrent, durant lesquels les limiers de toutes les polices européennes filèrent de faux Padlewski de capitale en capitale. Puis subitement, coup de théâtre : le journal *l'Eclair* publie une édition spéciale avec cette manchette. « Comment j'ai fait évader Padlewski ». L'article est signé : Georges de Labruyère. Le soir du crime, une dame, soigneusement voilée, était venue à la rédaction de *l'Eclair* révéler que le meurtrier était caché chez Mme Duc Quercy ; elle affirmait que le crime était purement politique, et elle suppliait qu'on aidât Padlewski à passer la frontière. L'affaire était tentante ; quel superbe article à écrire si le coup réussissait !

Un des rédacteurs présents, M. Georges de Labruyère, s'offrit à l'essayer. On simule un duel qui doit avoir lieu à l'étranger, dans le Tyrol autrichien ; la presse insère les communiqués à ce propos, et voilà qu'on se

passionne pour cette affaire d'honneur aux dessous mystérieux.

Padlewski, muni de papiers en règle, se rend en voiture à la cité d'Antin où l'attend Labruyère, et en route pour la gare de Lyon. Convenablement emmitouflé, et peut-être un peu maquillé, Padlewski s'installe dans le sleeping à côté du reporter. On peut supposer que les deux hommes ne dormirent pas beaucoup. Enfin voici Modane ; c'est la frontière avec les douaniers et les gendarmes français et italiens.

Payant d'audace et enfin de détourner les soupçons possibles, Labruyère se nomme et présente son compagnon de voyage au commissaire spécial et au chef de gare :

— Le docteur Wolff, qui veut bien m'assister dans mon duel.

Ces messieurs sont enchantés de voir de près les héros d'une aventure dont tous les journaux s'occupent, et tout le monde déjeune et fraternise au buffet de Modane. Enfin, le train repart ; les deux voyageurs brûlent Turin et Bardonech, puis arrivent à Trieste où Padlewski s'embarque pour l'Amérique. Deux jours après, le récit de cette extraordinaire odyssée paraissait dans *l'Eclair*, on devine avec quel succès. Georges de Labruyère fut traduit devant les tribunaux qui le condamnèrent à treize mois de prison. Il fut d'ailleurs libéré six semaines après.

A. DE CHAMBURE.
(*A travers la Presse.*)

Pour tout ce qui concerne la publicité financière et commerciale, l'Œuvre décline toute responsabilité.

BULLETIN

Après s'être un moment affirmées plus satisfaisantes, les tendances du marché financier sont redevenues telles que nous les avons enregistrées presque constamment depuis longtemps déjà, c'est-à-dire hésitantes et souvent lourdes. Il n'y a guère que le *Fonds national*

qui montre une assez grande fermeté, mais qui est presque toujours due à de discrètes interventions et aux achats plus élevés pour le compte des caisses publiques, dès que la cote paraît vouloir faiblir, bien plus qu'à des achats réellement suivis du portefeuille.

Si l'on manifeste parfois quelques velléités de reprise, elles sont de très courte durée et ne persistent même pas pendant toute une séance. Durant la huitaine écoulée, on peut noter, entre autres, quelques attaques des baissiers contre les titres des grandes banques, à la suite desquelles plusieurs d'entre elles ont perdu un peu de terrain. On alla même jusqu'à parler de difficultés d'une banque importante de la place; puis ces rumeurs se sont peu après dissipées.

La position des marchés étrangers ne semble pas être beaucoup plus brillante que la nôtre : tous subissent plus ou moins la répercussion déprimante de quelque considération peu encourageante.

Londres est dans un véritable malaise du fait de cette énervante question de l'Ulster; à Berlin, on s'attend à une diminution du prix des produits métallurgiques, perspective qui pèse, naturellement, sur de nombreux titres et paralyse le reste du marché.

Communiqué

Société Générale d'Électricité.

La Compagnie générale d'électricité vient d'enregistrer un nouveau succès. La filiale qu'elle a fondée à Barcelone, pour fournir l'énergie électrique en Catalogne, a commencé son exploitation avec deux usines puissantes pouvant fournir déjà 70.000 chevaux de force. L'une de ces usines est actionnée par une chute d'eau de 835 mètres, laquelle est alimentée par un bassin comprenant 25 lacs naturels situés entre les altitudes de 2 000 à 2 600 mètres. Ces 25 lacs constituent une réserve de 22 millions de mètres cubes qui, avec les forces adjacentes que la Société Energie Électrique de Catalogne s'est assurée, lui permettra de porter, quand ce sera nécessaire, sa puissance à 150.000 chevaux.

L'Energie électrique de Catalogne, dont le capital social est de 10 millions de pesetas, se propose, maintenant que ses usines sont en marche, avec une clientèle suffisante, qui augmente rapidement, de procéder à une

émission d'obligations. D'après la notice qui vient de paraître dans le *Bulletin des Annonces légales*, ces obligations constitueront un placement très intéressant, comme garanties et comme revenu. Elles offriront, en outre, un avantage qui sera certainement très apprécié : leurs coupons seront payés en or, et seront exempts d'impôts présents et futurs.


CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON
ET A LA MÉDITERRANÉE.

Fête de l'Ascension.

A l'occasion de la Fête de l'Ascension, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 19 mai 1914 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 26 mai, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

PETITE POSTE

Répondre à T. Leroi à l'Oeuvre, qui transmet les lettres.

Pour les grands diners. — Où trouver dans une maison honnête des vins authentiques en bouteilles et par petites quantités, que les dispositions nouvelles de la vie moderne ne permettent plus d'acheter en fûts ?
M. Laporte, concessionnaire depuis 45 ans du buffet fameux de la gare de Laroche, tout près de Chablis (le royaume du vin blanc), fait de petits envois.

M. Laporte est un gourmet, un connaisseur.
Demandez-lui les vins précieux de notre vieille Bourgogne, où il habite et qu'il amassa dans sa cave : des Pommard, des Corton, des Chambertin, des Romanée, des Chablis, des Clos Vougeot. Cela s'envoie très bien par caisse de 25 bouteilles ou par colis postal.

PLUS DE CORS. DURILLONS, OÏLS DE PERDRIX, par l'emploi de la **POMMADE RADICALE** (marque déposée). Pour recevoir un tube avec mode d'emploi, envoyer 1 fr. 75 en mandat ou timbres à **E. THOUVENIN, Pharmacien de 1^{re} cl. se. à SAINT-LOUP-sur-SEMOUSE (Hte-Saône).**

Chassis 30 HP de Dion-Bouton AY, en gris, sans pneus, à vendre 3 500 fr. Marche bien. Un chassis 30 HP vaut 13.000 fr. et fait une excellente voiture de tourisme. Carrosserie pour 500 francs.

Pour toutes Douleurs, Névralgies, Migraines. Rages de dents, Rhumatismes prenez un **SAVA**, les six francs contre 1 fr. 50 en timbres. Pharmacie F. LEFEBVRE, 19, rue Monge, MEZIERES (Ardennes).

Demandez à **L'Œuvre** !

Chaque brochure : 0 fr. 25.

Ee Régime abject :

La lâcheté suprême : Cèderons-nous le Congo?
(Octobre 1911).

Les Radicaux malades de la peste, par G. Téry.
Dissolution! Constituante! par Urbain Gohier.
C'est l'anarchie d'en haut qui fait l'anarchie
d'en bas.

La légende d'Adipeux-Roi, par Géo de la Fouchardière.

L'affaire de l'Ouенza. Le Congo et l'Indo-Chine.
Le parti abject.

Briand contre Caillaux, par Gustave Téry.
Le Ministère contre l'Élysée. Le Parlement

contre la Nation.

Caillaux! Caillaux! La marée des scandales.
Que voulait dire Clemenceau quand il accusa

Caillaux de « haute trahison »?

Le fils de Caillaux.

Çà ne peut pas durer! C'est entendu; mais...
après?

Ce que n'a pas dit Calmette, par Gustave Téry.

L'Invasion :

Frapper ou périr, par Urbain Gohier.
Le Procès de la Camelote allemande. (*L'Œuvre*
au Palais.)

Les Prussiens masqués, plaidoirie de M^e de Moro-Giafferri.

La France n'est-elle plus qu'une colonie allemande?

La France aux Métèques.
Comment l'armée allemande prépare ses can-

tonnements en France.

« La Sociale » :

La délimitation de Jaurès.
D'Hervé à Jaurès, par Gustave Téry.

Enquêtes :

La Grande Question, par Gustave Téry.
Des Enfants! Des Soldats! (Enquête sur la dépo-

pulation.)

Circulez! Etude sur la circulation parisienne, par
Jean Piot.

Les Cahiers des Fonctionnaires (six brochures).
Comment on tue nos aviateurs militaires.

Simple recours au Conseil d'Etat, par Gustave
Téry.

L'Assommoir national, articles de Henri Rochefort,
Gustave Hervé, Gaston Calmette, Urbain Gohier,
Gustave Téry (10 centimes).

Notre Programme

L'ŒUVRE dit tout ce que ne disent pas les autres.

L'ŒUVRE dénonce toutes les tares et toutes les hontes du « régime abject ».

L'ŒUVRE est la voix de tous ceux qui, sans distinction d'opinion, éprouvent le besoin de crier :

— Assez! Tout, mais pas ça!

Ceux qui trouvent que tout va pour le mieux dans la meilleure des républiques ne lisent pas **L'ŒUVRE**.

C'est dire qu'elle est lue par tout le monde.

Abonnez-vous à **L'ŒUVRE**! Faites des abonnés à **L'ŒUVRE**!

On trouve L'ŒUVRE dans tous les kiosques, dans toutes les gares.
On la trouve aussi chez soi tous les jeudis pour DIX francs par an.
Il suffit d'envoyer ces dix francs.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
(adresse)

déclare m'abonner pour un an⁽¹⁾, pour six mois⁽¹⁾ à L'ŒUVRE à dater du 1^{er}

Ci-joint le montant de l'abonnement : **dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.**

Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : **dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.**

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications. — Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 220, Fg St-Honoré, Paris (8^e).

COURRIER IMMOBILIER

Une des plus graves préoccupations de l'heure présente est la question des logements. A Paris, la ville, enserrée par les fortifications ne s'est pas agrandie en proportion de l'accroissement formidable de la population. Aussi l'air et la lumière, indispensables à l'organisme humain, manquent dans trop d'immeubles. Pourquoi ne pas profiter des facilités de communication pour se réfugier vers la banlieue ? Pourquoi ne pas faire comme à Londres où la Cité est consacrée aux affaires et où chacun le soir venu va chercher en dehors de la ville le repos.

Mais cet accroissement de la population a eu un autre effet : suivant la loi inéluctable de l'offre et de la demande les prix des loyers sont en augmentation constante et il est impossible de prévoir ou s'arrêteront les exigences des propriétaires. Ne serait-ce pas s'assurer d'une façon sage et prévoyante que de devenir soi-même propriétaire de sa maison ?

Beaucoup de Sociétés se sont créées en vue de faciliter l'accession de tous à la propriété d'une maison familiale ; mais la plupart ont fait des promesses tellement alléchantes qu'elles se sont trouvées hors d'état de répondre à leurs promesses ; d'autres, spéculant sur la confiance du public ont commencé par faire souscrire des livrets d'épargne et ce n'est souvent qu'après une dizaine d'années ou même plus que leurs souscripteurs bénévoles ont pu voir se réaliser leur désir d'être chez eux.

La Société Foncière de France et des Colonies s'est donné comme mission de remédier à cet état de choses : son fonctionnement est parfaitement simple et ne laisse place à aucune surprise : elle ne promet que ce qu'elle peut tenir, mais ce qu'elle promet elle le tient.

Pour profiter de ses services, il faut être propriétaire d'un terrain et posséder le quart du prix de la construction projetée ; le reste est avancé par la Société Foncière de France et des Colonies et remboursable en cinq ou dix ans, moyennant un intérêt de cinq % l'an. A ces conditions la Société Foncière de France et des Colonies construit pour le compte de son client en se conformant entièrement aux désirs et aux instructions de son client qui est immédiatement propriétaire de sa maison.

Je rappelle aux lecteurs de l'Œuvre que la Société Foncière de France et des Colonies se charge de l'achat et de la vente de tous immeubles, terrains ou propriétés ; elle se charge également de leur indiquer des placements hypothécaires de premier ordre ou de leur procurer, sur gage hypothécaire, les fonds dont ils peuvent avoir besoin.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à Monsieur l'Administrateur-délégué de Société Foncière de France et des Colonies, 3, rue des Marivaux, Paris.

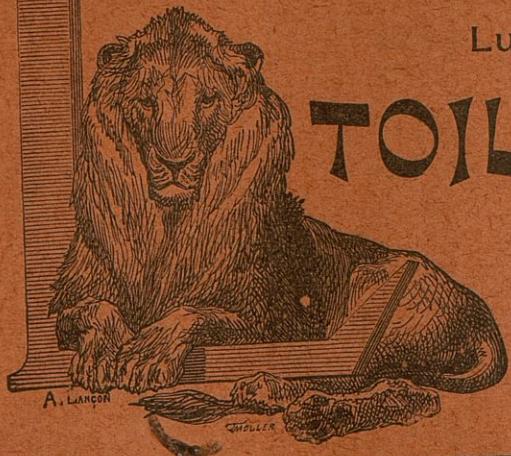
LOUVRE

Lundi 18 Mai et jours suivants

TOILETTES D'ÉTÉ



de Campagne



Tout plus élégant et meilleur marché que partout ailleurs